RAPPORT N° 14

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016
SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S): MME DANIELLE MILON

OBJET

Budget Primitif 2016 : Tourisme

Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche 12213

PRESENTATION

Malgré un contexte de crise économique et sociale persistant qui affecte l'ensemble des destinations de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la destination Bouches-du-Rhône a enregistré 40 452 000 nuitées en 2014, devenant le 3ème département le plus fréquenté de P.A.C.A. avec des pics de fréquentations lors des périodes de vacances ou de jours fériés.

8 millions de touristes extra départementaux sont accueillis chaque année, soit 4 fois la population résidente.

La clientèle française est la première clientèle du département (87% des séjours). Comme aux niveaux régional et national, 50% de la clientèle étrangère provient des pays suivants : Italie, Allemagne, Royaume-Uni et Belgique.

La durée moyenne de séjour s'établit à 5,3 jours et avec 60 € de dépense par personne et par jour.

La bonne résistance de la destination n'est pas sans lien avec l'élan généré par « 2013, Capitale Européenne de la Culture » qui s'est matérialisé notamment par :

- une progression de l'offre hôtelière (+7 500 lits) et a permis l'émergence de projets qui devraient produire plus de 2 000 lits hôteliers supplémentaires d'ici 2017.
- une nouvelle structuration de l'offre culturelle qui a permis d'augmenter la fréquentation des nouveaux et des anciens équipements culturels.

Le développement des activités de croisières a également conforté la destination. Marseille qui est devenu le premier port d'embarquement français pour la croisière avec 1,3 millions de croisiéristes en 2014 (+12% par rapport à 2013) confirme son positionnement en 2015 avec l'accueil de 1,45 million de croisiéristes (+12% par rapport à 2014).

Le tourisme est par conséquent un secteur d'activité de premier plan sur notre territoire notamment en termes :

- <u>d'investissements touristiques</u>: les Bouches-du-Rhône occupent le 8ème rang du classement des investissements touristiques réalisés dans les départements français, avec 270 millions d'euros investis, soit 2,3% des investissements nationaux sur les secteurs majeurs tels que les casinos, la restauration, les centres de congrès et d'exposition, et surtout le secteur de l'hôtellerie,
- <u>de consommation touristique intérieure</u> estimée annuellement à 2,7 milliards d'euros pour les Bouches-du-Rhône,
- <u>d'emplois</u> : 50 000 emplois sont estimés directement ou indirectement liés au tourisme.

UN ACTEUR DEDIE AU TOURISME

Au terme de la loi du 23 décembre 1992, « Bouches-du-Rhône Tourisme » (BDRT) est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique départementale, en matière, notamment, de développement d'aménagement, de promotion et de communication.

L'association et le Département sont liés par une convention-cadre signée le 16 juin 2011, consentie pour une durée de trois ans tacitement renouvelée le 16 juin 2014.

La mission confiée à Bouches-du-Rhône Tourisme » par le Département consiste à :

- valoriser l'impact économique local du tourisme,
- développer un tourisme durable,
- structurer et qualifier l'offre touristique.

ORIENTATIONS ET ACTIONS POUR 2016

Les Etats Généraux de Provence ont mis en lumière tous les atouts du tourisme pour le territoire, le positionnant parmi les domaines d'excellence du département.

A ce titre, dès 2016, il est envisagé comme un des leviers de croissance dont l'impact, notamment en matière d'emploi, devra être amplifié par le biais de l'accroissement de la fréquentation touristique génératrice d'activité économique.

Parmi les actions et réflexions envisagées, figurent :

- <u>le Contrat de Destination Provence</u> signé avec le ministère des affaires étrangères le 25 juin 2015 et lancé officiellement le 29 septembre 2015.

Il est le fruit d'un partenariat entre d'une part, le Comité Régional du Tourisme P.A.C.A et Bouches-du-Rhône Tourisme porteurs de l'initiative et, d'autre part, 13 partenaires signataires. 210 organismes publics et privés ont rejoint le mouvement.

Parmi les 20 contrats de destinations françaises, ce contrat de labellisation de la Provence vise à :

- o développer la notoriété et l'attractivité de la Provence,
- o accroître la fréquentation des clientèles européennes,
- o attirer les clientèles lointaines et à haute contribution.
- o développer les durées de séjour hors période estivale.

Le Contrat de Destination Provence propose de renforcer la compétitivité de la Provence à partir d'une filière forte et emblématique constituant un réel avantage concurrentiel de la destination : la CULTURE au travers de la thématique LES ART'S' DE VIVRE en Provence.

Il s'agira d'exploiter au mieux ce label pour générer des retombées en termes de fréquentation et d'emploi.

- <u>la création et le déploiement d'un « PASS PROVENCE</u> » pour tout le territoire sur le modèle des City-Pass. Permettant de « packager » des offres et expériences au sein d'un produit unique vendu aux visiteurs, ils sont de plus en plus utilisés par les offices de tourisme pour développer la fréquentation des sites.

Afin de valoriser l'offre touristique départementale et de la rendre plus facilement accessible au touriste quel que soit son profil, la démarche consistera à créer un dispositif adapté à chaque cible proposant une utilisation flexible.

- la réflexion sur un incubateur dédié au tourisme

Afin de faciliter l'émergence de nouveaux acteurs ou projets touristiques, il est envisagé de mettre en synergie :

- le fort potentiel d'innovation propre au secteur tourisme,
- les technologies de l'information génératrices de nouvelles solutions à haute valeur ajoutée.

Il s'agira notamment de définir un projet avec un budget, un portage, un lieu, une gouvernance, une organisation.

CONCLUSION

Au bénéficie des considérations qui précédent, je vous propose d'approuver les orientations de la politique départementale du Tourisme et de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL